

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE MOTION

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Francis Matte,

Que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Croix tenue le 4 décembre 2023, qu'un avis de motion fut donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté lors d'une séance ultérieure le règlement numéro 695-2023 intitulé «**Règlement pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux**».

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière, ce 6^e jour du mois de décembre en l'an deux mille vingt-trois.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Croix, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en plus de sa publication sur le site internet au www.ville-sainte-croix.ca, le 6^e jour du mois de décembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour du mois de décembre en l'an deux mille vingt-trois.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier